



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 4 septembre 2019, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2019-09-199

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2019
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1** États financiers se terminant le 26 août 2019
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Adjudication du contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs sur les chemins publics relatif à l'appel d'offres public numéro TP201906-025 à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport que pour partie seulement
- 8.2 Affectation de monsieur David Roy au titre de conseiller en urbanisme et environnement
- 8.3 Affichage du poste d'inspecteur en bâtiment
- 8.4 Démission de monsieur Samuel Bérubé à titre de pompier
- 8.5 Démission de monsieur Jonathan Trépanier à titre de pompier
- 8.6 Dossier PIIA 2019-011 visant la rénovation du bâtiment principal d'intérêt situé au 876, chemin de Mille-Isles
- 8.7 Dossier PIIA 219-012 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 207 140 du cadastre du Québec
- 8.8 Avis de motion et présentation du règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils
- 8.9 Avis de motion et présentation du règlement 2019-02 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux
- 8.10 Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs - Association des résidents du lac Paul (ARLP)
- 8.11 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier et à la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de participer au colloque du conseil de zone des Laurentides de l'ADMQ les 24 et 25 octobre 2019
- 8.12 Autorisation de paiement de la retenue contractuelle partielle à David Riddell Excavation/Transport inc. dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
- 8.13 Refus de paiement de la facture progressive numéro 11 à l'entrepreneur général Deroc Construction inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.14 Radiation de taxes dues de propriétés appartenant à la Municipalité
- 8.15 Autorisation de paiement à Tricentris de la contribution exceptionnelle pour l'année 2019
- 8.16 Refus de paiement de la facture numéro F-8241 de l'entreprise DWB Consultants dans le cadre des travaux de rénovation de l'hôtel de ville
- 8.17 Cession du lot 3 208 200 du cadastre du Québec à madame Danielle Bresciano et monsieur Pierre Lanoie
- 8.18 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 570 100 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2019
- 8.19 Financement du règlement 2018-05: Adjudication d'un emprunt par billet au montant de 570 100 \$
- 8.20 Abrogation des résolutions numéro 2018-06-158 intitulée Programme d'aide à la voirie locale : volet redressement des infrastructures routières locales : dossier 2016-379 chemin Tamaracouta et 2018-06-159 intitulée Programme d'aide à la voirie locale : volet redressement des infrastructures routières locales : dossier 2017-731 chemin Tamaracouta



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

- 8.21 Programme d'aide à la voirie locale : volet redressement des infrastructures routières locales : dossier 2016-379 chemin Tamaracouta
- 8.22 Programme d'aide à la voirie locale : volet redressement des infrastructures routières locales : dossier 2017-731 chemin Tamaracouta
- 8.23 Mandat à monsieur Mathieu Madison, biologiste, pour réaliser une étude environnementale de la propriété située sur le lot 3 207 823 du cadastre du Québec
- 8.24 Création d'un comité du patrimoine de Mille-Isles
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2019-09-200

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2019

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2019.

ADOPTÉE.

2019-09-201

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois d'août 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'août 2019 totalisant **111 325,68 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois d'août 2019.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 26 août 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 26 août 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois d'août 2019 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication :

La publication du prochain Info Mille-Isles aura lieu le jeudi 5 septembre 2019. Vous y trouverez notamment la programmation des activités qui vous seront offertes cette automne.

Voirie et infrastructure :

Les travaux pour la préparation des plans et devis pour la réfection du chemin Tamaracouta sont amorcés. Le directeur du Service des travaux publics de la Municipalité, la chargée de projet de la firme d'ingénierie Mirtec et un ingénieur de la MRC ont visité dernièrement les lieux pour coordonner leurs efforts dans la réalisation des plans. Entretemps, les travaux de creusage de fossés se poursuivent toujours.

Sécurité publique :

La Sûreté du Québec a fait part à la Municipalité de son intention de patrouiller le site du Fiddler Lake Resort plus fréquemment les fins de semaine.

Au niveau du Service en sécurité incendie, le mini rescue récemment acquis a été temporairement muni d'une pompe portative afin de nous départir plus rapidement du camion locatif qui était essentielle, mais très dispendieux. Également, nous prévoyons toujours la livraison du second camion de sécurité incendie vers la fin du mois de septembre.

Loisirs et vie communautaire :

La Fête de Mille-Isles qui a eu lieu le 17 août a été un franc succès malgré la relocalisation du site de l'événement. Environ quatre-cents (400) personnes se sont déplacées pour participer à l'événement. La Municipalité tient d'ailleurs à saluer l'implication de l'organisatrice de la fête, madame Darina Bélanger, et des nombreux bénévoles qui ont contribué au succès de cet événement annuel.

Également, le dernier marché fermier de la saison avait lieu dimanche dernier, soit le 1er septembre à l'occasion de la vente débarras. Pendant cette vente débarras, la Municipalité a poursuivi sa vente de livres pour financer la construction d'un nouveau croque-livre.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

Urbanisme :

La Municipalité est fière d'annoncer aujourd'hui que monsieur David Roy, inspecteur en bâtiment, a postulé au poste de conseiller en urbanisme et environnement. La nomination de monsieur David Roy sera présentée séance tenante.

Environnement :

Tel que mentionné lors de la dernière assemblée publique du mois d'août, nous avons reçu la facture de Tricentris suite à l'application de la clause 1.4.3 de l'entente avec ses membres. Un montant de 8 680 \$ nous est donc facturé. Ce soir, la résolution 8.15 sera votée à cet effet. Pour ceux et celles qui n'ont jamais eu l'occasion de visiter le centre de tri Tricentris, il y aura une journée « Portes Ouvertes » le mercredi 11 septembre de 10h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h00. Pour ceux qui ne peuvent être présents à ces heures, Tricentris vous attend entre 18h30 et 20h30. Pour avoir moi-même visité le centre de tri, je ne peux que vous encourager à y assister. Vous aurez une perspective différente du recyclage!

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

- Importance de Tricentris dans l'approche du développement économique du parc industriel de Lachute ;
- Poursuite de la mise en place de l'organigramme avec la nomination d'un conseiller en urbanisme et environnement ;
- Approbation de la programmation finale du TECQ 2014-2019 ;
 - Réception d'un chèque de 212 000 \$ dans les prochaines semaines
- Dénégement et sablage du chemin Mille-Isles sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec pour les trois (3) prochaines années ;
- Acquisition du corridor d'Hydro-Québec situé à Grenville-sur-la-Rouge par la MRC d'Argenteuil.

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous les constats d'infraction émis pour le mois de juillet 2019.

7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de juillet 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

7.3 **Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé pour l'application du règlement concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois d'août 2019.

8. **Affaires diverses**

2019-09-202

8.1 **Adjudication du contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs sur les chemins publics relatif à l'appel d'offres public numéro TP201906-025 à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport que pour partie seulement**

Considérant l'appel d'offres public publié sur le site officiel SEAO le 19 juin 2019 et dans l'hebdomadaire *Le Régional* le 20 juin 2019 concernant le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les chemins publics pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 avec possibilité de prolongation pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024, tel que requis par la Loi ;

Considérant le résultat des soumissions reçues dont l'ouverture a eu lieu le 5 août 2019 à 11h01 ;

Considérant que le prix du plus bas soumissionnaire dépasse largement nos estimations et le prix payé par les municipalités environnantes de topographie similaire ;

Considérant qu'une seule soumission était conforme et qu'elle était la plus basse ;

Considérant qu'une telle situation autorise la Municipalité à négocier le prix avec ce seul soumissionnaire ;

Considérant que la négociation a permis d'obtenir un prix pour le secteur B qui correspond au prix payé par les municipalités environnantes dont la topographie est semblable à la nôtre ;

Considérant que le prix négocié avec le soumissionnaire pour le secteur A n'a pas été autorisé par le ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

Considérant la position du MTQ, la Municipalité l'a avisé qu'elle refusait de faire assumer par ses contribuables les 80 000 \$ que le MTQ refusait de lui rembourser si elle octroyait cette partie du contrat ;

Considérant que le Ministère retire sa proposition transmise le 13 mai 2019 à la Municipalité des Mille-Isles pour le contrat de déneigement et de sablage sur le chemin Mille-Isles et ne donnera pas suite au contrat 8807-19-4948 ;

Considérant que le MTQ assurera le déneigement et le sablage des 14,28 kilomètres du chemin Mille-Isles pour les trois (3) prochaines années.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise *David Riddell Excavation/Transport* que pour partie seulement (les chemins municipaux du secteur B) le contrat



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

de déneigement et d'épandage d'abrasifs sur les chemins publics pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 avec possibilité de prolongation pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024, tel que décrit aux documents d'appel d'offres TP201906-025, en conformité avec le *Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle*, et ce, pour la somme de **1 372 111,65 \$ taxes incluses** réparti comme suit :

Prix au kilomètre (taxes en sus):

Année du contrat	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Secteur B (39,78 km)	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$

D'INCLURE au contrat une clause stipulant que malgré l'article 3.5 du document d'appel d'offres, l'adjudicataire renonce à toute réclamation pour perte de profits, pour ajustement des frais généraux ou pour toute autre frais ;

DE PRÉCISER que pour chaque année de contrat, la Municipalité paiera l'entrepreneur en trois (3) versements égaux le 15e jour du mois de novembre, le 30e jour du mois de janvier et le 30e jour du mois de mars ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

D'IMPUTER cette dépense aux activités *Enlèvement de la neige* au poste budgétaire 02-33000-443, tel que prévu au budget 2019.

ADOPTÉE.

2019-09-203

8.2 Affectation de monsieur David Roy au titre de conseiller en urbanisme et environnement

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution numéro 2019-08-178 visant l'approbation d'un nouvel organigramme ;

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution numéro 2019-08-182 visant la création du poste de conseiller en urbanisme et environnement ;

Considérant que monsieur Roy a postulé au poste de conseiller en urbanisme et environnement ;

Considérant la recommandation de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe d'affecter monsieur David Roy au poste de conseiller en urbanisme et environnement.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AFPECTER monsieur David Roy au poste de conseiller en urbanisme et environnement selon les tâches et avantages prévus à la convention collective.

Monsieur Roy continue d'effectuer les tâches du poste d'inspecteur en bâtiment jusqu'à ce que ce poste soit comblé.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

2019-09-204

8.3 Affichage du poste d'inspecteur en bâtiment

Considérant la vacance du poste depuis l'affectation, séance tenante, de l'inspecteur en bâtiment à un autre poste ;

Considérant que le conseil désire afficher le poste d'inspecteur en bâtiment pour assurer le bon fonctionnement du Service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi qu'un bon service aux citoyens ;

Considérant que le poste est un poste de syndiqué selon les tâches et avantages prévus à la convention collective.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment.

D'AFFICHER à l'interne pour une période de dix (10) jours tel que précisé à la convention collective. Si aucun employé n'applique sur le poste, d'afficher l'offre d'emploi sur le site Internet « quebecmunicipal.qc.ca », sur le site Internet de la Municipalité, aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles et dans le journal le Régional, et ce, pour une période de trois (3) semaines ;

ADOPTÉE.

2019-09-205

8.4 Démission de monsieur Samuel Bérubé, à titre de pompier

Considérant la démission de monsieur Samuel Bérubé occupant la fonction de pompier, en vigueur à compter du 4 septembre 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RECEVOIR la démission de monsieur Samuel Bérubé ;

DE REMERCIER monsieur Samuel Bérubé pour toutes ses années de services au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès pour la suite.

ADOPTÉE.

2019-09-206

8.5 Démission de monsieur Jonathan Trépanier, à titre de pompier

Considérant la démission de monsieur Jonathan Trépanier occupant la fonction de pompier, en vigueur à compter du 4 septembre 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RECEVOIR la démission de monsieur Jonathan Trépanier ;

DE REMERCIER monsieur Jonathan Trépanier pour toutes ses années de services au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès pour la suite.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

2019-09-207

8.6 Dossier PIIA 2019-011 visant la rénovation du bâtiment principal d'intérêt situé au 876, chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la rénovation de la toiture et du retrait de la cheminée du bâtiment principal d'intérêt situé au 876, chemin de Mille-Isles ;

Considérant que le propriétaire a démontré un intérêt particulier pour la préservation des caractéristiques de la résidence et que les matériaux utilisés s'apparentent aux matériaux d'origine ;

Considérant que le bâtiment principal est nommé comme bâtiment d'intérêt et que toute intervention, dans ce cas la rénovation de la toiture et du retrait de la cheminée, est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de rénovation du bâtiment principal d'intérêt situé au 876, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA 2019-011.

ADOPTÉE.

2019-09-208

8.7 Dossier PIIA 2019-012 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 207 140 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 207 140 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 207 140 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2019-012.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

8.8 *Avis de motion et présentation du règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils*

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Francis Léger, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur la circulation des camions et des véhicules outils.

Ce règlement est à la disposition des personnes présentes. Il est présenté par le maire. Il abroge et remplace le règlement numéro 182 et tous ses amendements.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

8.9 *Avis de motion et présentation du règlement 2019-02 fixant la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux*

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Francis Léger, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur la limite de vitesse permise sur les chemins municipaux.

Ce règlement est à la disposition des personnes présentes. Il est présenté par le maire. Il abroge et remplace le règlement numéro 2011-01 et tous ses amendements.

Ce règlement est adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2019-09-209

8.10 *Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs : Association des résidents du lac Paul (ARLP)*

Considérant le Programme de soutien technique des lacs de la Municipalité mis en place en 2007 ;

Considérant la conformité de la demande de soutien financier par l'Association des résidents du lac Paul (ARLP) dans le cadre du programme de soutien technique des lacs.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER une aide financière d'un montant maximal de 150 \$ pour couvrir une partie de la somme engagée par l'Association des résidents du lac Paul (ARLP) pour l'analyse de l'eau du lac ;

D'IMPUTER cette dépense à même l'activité de fonctionnement « Programme de soutien technique des lacs » au poste budgétaire 02-47000-453.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

2019-09-210

8.11 *Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier et à la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de participer au colloque du conseil de zone des Laurentides de l'ADMQ les 24 et 25 octobre 2019*

Considérant l'importance de la formation et de l'information pour la direction générale de la municipalité ;

Considérant que la Municipalité exige de son personnel qu'il soit à la fine pointe des connaissances liées à ses fonctions ;

Considérant que pour ce faire, il budgète annuellement pour défrayer les coûts de formation utile ;

Considérant que la programmation du colloque vise des sujets directement liés à la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à participer au colloque du conseil de zone des Laurentides de l'ADMQ les 24 et 25 octobre 2019.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-16000-454.

ADOPTÉE.

2019-09-211

8.12 *Autorisation de paiement de la retenue contractuelle partielle à David Riddell Excavation/Transport inc. dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury*

Considérant la résolution 2018-09-204 octroyant le contrat de mise aux normes du chemin Shrewsbury à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport inc. ;

Considérant la facture numéro 17 480 soumise par David Riddell Excavation/Transport inc. au montant de 25 522,20 \$ taxes en sus ;

Considérant le certificat de paiement émis par WSP, firme d'ingénierie, en août 2019 ;

Considérant qu'une contribution financière dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence Canada, Québec (TECQ) est prévue pour le financement de ce projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 17 480 au montant de 25 522,20 \$ taxes en sus, dans le cadre de la retenue contractuelle partielle à David Riddell Excavation/Transport inc. dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 23-04000-710 ;

DE PRÉCISER que la retenue contractuelle partielle restante de 5 % au montant de 25 522,20 \$ est appliquée.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

2019-09-212

8.13 Refus de paiement de la facture progressive numéro 11 à l'entrepreneur général Deroc Construction inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire

Considérant que le conseil a adopté la résolution no 2017-09-206 afin d'adjuger à l'entreprise Deroc Construction inc. le contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et de la salle communautaire au montant de 756 000 \$ taxes en sus, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

Considérant les ordres de changement 1, 2 et 3 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-247 au montant de 9 959.73 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 4 à 8 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-248 au montant de 7 848.31 \$ taxes en sus ;

Considérant l'annulation de l'ordre de changement 9 ;

Considérant les ordres de changement 10 à 16 approuvés par le conseil via la résolution 2017-12-269 au montant de 9 880.58 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 18 et 19 approuvés par le conseil via la résolution 2018-01-016 au montant de 2 284.77 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 20 et 21 approuvés par le conseil via la résolution 2018-02-045 au montant de 14 367.88 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 22 à 25 et 27 à 29 approuvés par le conseil via la résolution 2018-03-069 au montant de 20 171.52 \$ taxes en sus ;

Considérant l'ordre de changement 26 approuvé par le conseil via la résolution 2018-03-070 au montant de 29 915.48 \$ taxes en sus ;

Considérant l'ordre de changement 30 approuvé par le conseil via la résolution 2018-04-106 au montant de 2 263.58 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 17 et 32 approuvés par le conseil via la résolution 2018-05-132 au montant de 1467.24 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changements 31 et 33 à 35 approuvés par le conseil via résolution 2018-07-177 au montant de 6 577.66 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changements 36, 37 et 38 approuvés par le conseil via résolution 2018-10-229 au montant de 8 919.25 \$, taxes en sus ;

Considérant la demande de paiement déposée par Deroc Construction inc.

Considérant l'insatisfaction du conseil municipal et de la direction générale à l'égard des travaux d'aménagement paysager qui ont été réalisés ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

Considérant que ces travaux nécessitent plusieurs correctifs pour atteindre un niveau de qualité acceptable.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REFUSER le paiement de la facture progressive numéro 11 au montant de 5 000 \$, taxes en sus, concernant les travaux d'aménagement paysager.

ADOPTÉE.

2019-09-213

8.14 Radiation de taxes dues de propriétés appartenant à la Municipalité

Considérant que la Municipalité a acquis des propriétés sur son territoire depuis les dernières années ;

Considérant que les sommes dues de ces comptes de taxes municipales demeurent impayées et qu'elles n'ont pas été radiées ;

Considérant que la Municipalité désire radier les taxes dues de ces propriétés afin d'éviter du travail administratif et légal non requis.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la radiation des taxes impayées des propriétés portant les matricules 5771-19-8749, 5673-72-7279 et 4874-46-7416 appartenant à la Municipalité ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la radiation des taxes impayées de ces propriétés et de les exclure du rôle d'évaluation foncière pour fins de taxations.

ADOPTÉE.

2019-09-214

8.15 Autorisation de paiement à Tricentris de la contribution exceptionnelle pour l'année 2019

Considérant que la Municipalité est membre de Tricentris ;

Considérant le règlement fixant la contribution financière des membres de Tricentris ;

Considérant que Tricentris a voté l'application de la contribution exceptionnelle prévue à l'article 1.4.3 pour l'année 2019 ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a reçu la facture numéro 021676 au montant de 8 680,32 \$, taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement de la facture à Tricentris de la contribution exceptionnelle au montant de 8 680,32 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

2019-09-215

8.16 Refus de paiement de la facture numéro F-8241 de l'entreprise DWB Consultants dans le cadre des travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Considérant que l'entreprise DWB Consultants a envoyé à la Municipalité le 1er avril 2019 la facture numéro F-8241 au montant de 758,84 taxes incluses ;

Considérant que cette facture vise une réunion et visite supplémentaire effectuée le 15 janvier 2019, préparation et suivi ainsi que la visite concernant les points et déficiences que l'entrepreneur ne voulait pas corriger;

Considérant que la Municipalité a déjà avisé l'entreprise DWB Consultants qu'elle refuse de payer ladite facture étant donné que cette visite supplémentaire a été requise suite à des défauts de construction résultant de l'ingénierie.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REFUSER le paiement de la facture numéro F-8241 de l'entreprise DWB Consultants dans le cadre des travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE.

2019-09-216

8.17 Cession du lot 3 208 200 du cadastre du Québec à madame Danielle Bresciano et monsieur Pierre Lanoie

Considérant que madame Danielle Bresciano est propriétaire du 72, chemin de Mille-Isles et que monsieur Pierre Lanoie est propriétaire du 60, chemin de Mille-Isles et qu'ils ont démontré un intérêt à acquérir le lot 3 208 200 du cadastre du Québec ;

Considérant que madame Bresciano souhaite acquérir une partie de la superficie alors que monsieur Lanoie souhaite devenir propriétaire de la superficie restante de la propriété ;

Considérant que madame Bresciano et monsieur Lanoie sont tous deux au courant que le lot est non construisible et que les aménagements effectués par la MRC d'Argenteuil doivent demeurer tels quels, à l'exception du mur de soutènement séparant la propriété avec celle de monsieur Lanoie ;

Considérant qu'une fois la transaction faite, monsieur Lanoie aura l'opportunité de retirer le mur de soutènement sous la supervision des personnes compétentes en la matière de la MRC d'Argenteuil une fois les autorisations municipales délivrées, le tout à ses frais ;

Considérant que le conseil municipal accepte de céder le lot au montant à être convenu avec la direction générale et que les frais d'arpentage et de notaire doivent être défrayés par madame Bresciano et monsieur Lanoie ;

Considérant que les propriétaires sont dans l'obligation d'effectuer les démarches auprès d'un arpenteur-géomètre pour joindre le lot subdivisé à leur propriété respective.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la cession du lot 3 208 200 du cadastre du Québec à madame Danielle Bresciano, propriétaire du 72, chemin de Mille-Isles et à monsieur Pierre Lanoie, propriétaire du 60, chemin de Mille-Isles aux conditions à être convenues, incluant les frais d'arpentage et de notaire ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à convenir de conditions de la cession du lot 3 208 200 du cadastre du Québec.

Les considérants font partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE.

2019-09-217

8.18 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 570 100 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2019

Considérant que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Mille-Isles souhaite emprunter par billets pour un montant total de 570 100 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-05	570 100 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Considérant que conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2018 05, la Municipalité de Mille-Isles souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originalement fixé à ces règlements.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 570 100 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2019 ;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 septembre 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

2020.	48 400 \$	
2021.	50 100 \$	
2022.	51 900 \$	
2023.	53 800 \$	
2024.	55 700 \$	(à payer en 2024)
2024.	310 200 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018-05 soit plus court que celui originalement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE.

2019-09-218

8.19 *Financement du règlement 2018-05: Adjudication d'un emprunt par billet au montant de 570 100 \$*

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	4 septembre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	11 septembre 2019
Montant :	570 100 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Mille-Isles a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 septembre 2019, au montant de 570 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL

48 400 \$	2,44000 %	2020
50 100 \$	2,44000 %	2021
51 900 \$	2,44000 %	2022
53 800 \$	2,44000 %	2023
365 900 \$	2,44000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,44000 %



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

48 400 \$	2,05000 %	2020
50 100 \$	2,10000 %	2021
51 900 \$	2,10000 %	2022
53 800 \$	2,15000 %	2023
365 900 \$	2,20000 %	2024

Prix : 98,61900

Coût réel : 2,53804 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

48 400 \$	2,57000 %	2020
50 100 \$	2,57000 %	2021
51 900 \$	2,57000 %	2022
53 800 \$	2,57000 %	2023
365 900 \$	2,57000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,57000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL est la plus avantageuse ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Mille-Isles accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL pour son emprunt par billets en date du 11 septembre 2019 au montant de 570 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-05. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE.

2019-09-219

8.20 **Abrogation des résolutions numéro 2018-06-158 intitulée « Programme d'aide à la voirie locale : volet redressement des infrastructures routières locales : dossier 2016-379 chemin Tamaracouta » et numéro 2018-06-159 intitulée « Programme d'aide à la voirie locale : volet redressement des infrastructures routières locales : dossier 2017-731 chemin Tamaracouta »**

Considérant qu'il y a lieu d'abroger les résolutions portant les numéros 2018-06-158 et 2018-06-159 ;

Considérant que l'abrogation est justifiée par la volonté de la Municipalité de modifier la source de calcul de l'aide financière pour compléter les demandes d'aide financière 2016-379 et 2017-731 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale : volet redressement des infrastructures routières locales du ministère des Transports du Québec ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

Considérant que le calcul d'une estimation du coût relatif aux travaux fait partie du mandat confié à la firme d'ingénierie Mirtec pour la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux à être réalisés sur le chemin Tamaracouta.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABROGER les résolutions numéros 2018-06-158 et 2018-06-159.

2019-09-220

8.21 ***Programme d'aide à la voirie locale : volet redressement des infrastructures routières locales: dossier 2016-379, chemin Tamaracouta***

Considérant que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

Considérant l'abrogation de la résolution numéro 2018-06-158 séance tenante ;

Considérant que la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

2019-09-221

8.22 ***Programme d'aide à la voirie locale: volet redressement des infrastructures routières locales: dossier 2017-731, chemin Tamaracouta***

Considérant que la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Argenteuil a obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

Considérant que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MTQ pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTQ ;

Considérant l'abrogation de la résolution numéro 2018-06-159 séance tenante ;

Considérant que la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

2019-09-222

8.23 Mandat à monsieur Mathieu Madison, biologiste, pour réaliser une étude environnementale de la propriété située sur le lot 3 207 823 du cadastre du Québec

Considérant que la famille Perras a démontré de l'intérêt à céder sa propriété située sur le lot 3 207 823 du cadastre du Québec à la Municipalité à des fins de conservation ;

Considérant que la Municipalité souhaite réaliser une caractérisation écologique de la propriété pour en connaître la valeur de conservation ;

Considérant que monsieur Mathieu Madison, biologiste, offre ses services pour réaliser cette étude avec les employés municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Mathieu Madison pour réaliser une étude environnementale de la propriété située sur le lot 3 207 823 du cadastre du Québec selon les conditions convenues par courriel le 22 août 2019.

DE REMERCIER monsieur Mathieu Madison pour son engagement et son implication citoyenne pour la conservation du territoire municipal.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2019

2019-09-223

8.24 Création d'un comité du patrimoine de Mille-Isles

Considérant la volonté de la Municipalité d'assurer la protection, la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine bâti, culturel et naturel de Mille-Isles ;

Considérant la résolution no 2019-08-196 visant la récupération des archives de Mille-Isles données à la Société d'histoire de Morin-Heights ;

Considérant la nécessité de créer un comité du patrimoine pour récupérer ces archives conformément aux exigences de la Société d'histoire de Morin-Heights ;

Considérant l'intérêt prononcé d'une citoyenne passionnée du patrimoine de Mille-Isles, madame Ginette Mayer, et d'une conseillère municipale, madame Dawn Charles, de créer un tel comité.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CRÉER un comité du patrimoine de Mille-Isles.

DE MANDATER ce comité afin de récupérer les archives de Mille-Isles données à la Société d'histoire de Morin-Heights.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2019-09-224

10. Levée de la séance

À **20h19**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

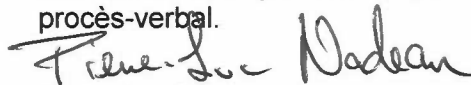
IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

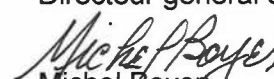
DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

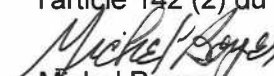
Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.


Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier


Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée


Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Michel Boyer
Maire et président d'assemblée